

En application avec le règlement de scolarité 2016-2020, les étudiants souhaitant bénéficier du régime spécial d'études prévoyant l'aménagement des emplois du temps, la dispense d'assiduité (totale ou partielle) et le choix du mode de contrôle des connaissances (continu ou terminal) doivent remplir ce document, le faire signer par l'ensemble des enseignants et joindre les justificatifs adéquats.

Nom du diplôme : _____

N° Étudiant : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Motif de la demande : Le tableau suivant vous décrit l'ensemble des situations pour lesquelles une demande de dispense d'assiduité peut être recevable. Cochez la case exacte et joindre obligatoirement le justificatif correspondant à votre demande

Situation	Justificatif à fournir
<input type="checkbox"/> Salarié-e	Photocopie de votre contrat de travail et une attestation de votre employeur mentionnant les jours et horaires travaillés
<input type="checkbox"/> Chargé de famille, personne élevant un ou des enfants	Photocopie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Personne effectuant un volontariat civil	Photocopie de tout document le justifiant
<input type="checkbox"/> étudiante (élus des conseils de l'établissement, élus nationaux, membres des organisations étudiantes, élus au CROUS)	Photocopie de tout document le justifiant
<input type="checkbox"/> Personne ayant le statut de sportif de haut niveau	Attestation du SUAPS
<input type="checkbox"/> Double cursus	Photocopie de votre contrat pédagogique
<input type="checkbox"/> Statut AJAC	Photocopie de l'emploi du temps de l'année concernée
<input type="checkbox"/> Personne en situation de handicap	Attestation de la Mission Handicap ou un certificat de la Médecine Préventive Universitaire. <i>Les étudiant(e)s en situation de handicap doivent prendre contact, dès que leur inscription administrative est effective, avec la MISSION HANDICAP de l'Université Lyon2 - Campus Porte des Alpes - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 BRON - tél. : 04 78 77 31 05.</i>

Cochez votre type de demande de dispense :

- Dispense d'assiduité totale pour le semestre (concerne tous les enseignements de TD + contrôle continu). Attention, la dispense accordée ne concerne que les enseignements de l'Institut de la Communication.
- Dispense d'assiduité partielle : pour quel(s) enseignement(s) ?

Toutes demandes de DA doivent arriver au plus tard le : **16 OCTOBRE 2020**

Semestre	Intitulé de l'enseignement (dispo sur ADE)	Nom de l'enseignant (dispo sur ADE)

Attention ! Si votre demande concerne d'autres U.E. que ceux de l'ICOM, vous devez vous adresser aux secrétariats qui gère ces U.E. et non au secrétariat d'Info Com.

Cadre réservé à l'étudiant	
Date	Nom et signature de l'étudiant

Cadre réservé à l'administration : Décision du responsable d'année	
<input type="checkbox"/> Demande acceptée	<input type="checkbox"/> Demande refusée
Motif du refus :	
.....	
Date :	Signature du responsable d'année ou de son représentant :

Formulaire à destination exclusive des étudiants de l'Institut de la Communication.